

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-12

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET
CONVENTION TRIPARTITE
D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC
L'ASSOCIATION DES
CENTRES SOCIAUX ET
CULTURELS DE CALUIRE
ET CUIRE, LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU RHONE ET
LA VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE – ANNEES
2018/2019

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

L'association des Centres Sociaux et Culturels de la Ville de Caluire et Cuire est un partenaire essentiel de la Ville. Acteur de veille sociale et de prévention, il contribue au vivre ensemble, renforce les liens entre les habitants et les générations et constitue un relais d'action sur l'ensemble du territoire. Il est particulièrement actif sur le terrain de la lutte contre l'isolement et de la réduction de la fracture sociale, notamment au sein des quartiers fragiles de la commune classés en veille active au sein du Contrat de Ville Métropolitain.

L'association gère deux centres sociaux :

- Le centre social et culturel du Parc de la Jeunesse implanté sur le quartier en veille active de Montessuy depuis 1971,
- Le centre social et culturel des Berges du Rhône implanté depuis juin 2012 sur le quartier en veille active de Saint-Clair.

La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) soutient les centres sociaux qui sont un vecteur d'insertion sociale, de développement des liens sociaux et de cohésion sociale, et qui contribuent à la qualité de la vie dans les territoires. Elle agréé ces équipements à partir d'un projet social, qui est la clé de ces structures d'animation de la vie sociale. La participation des habitants est un principe fondateur et incontournable.

L'agrément des deux centres a été renouvelé par la CAF pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

L'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire est financée principalement :

- par la Ville de Caluire et Cuire par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement
- et par la CAF du Rhône par le biais de subventions, de prestations de service liées aux activités développées, et de financements liés à des appels à projets annuels.

De plus, la Ville met à disposition de l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire des locaux et du matériel, dans les conditions définies dans des conventions spécifiques.

Afin de renforcer le partenariat sur la durée de l'agrément des deux centres sociaux, l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire, la CAF du Rhône et la Ville souhaitent se référer à un document cadre, une convention tripartite ayant pour objet, sur la période 2018/2019 :

- de définir les objectifs partagés et les obligations respectives de chacun,
- de programmer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs,
- de définir les modalités de la coopération partenariale au travers d'instances de décision, de réflexion et d'actions concertées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention tripartite Ville de Caluire et Cuire / Caisse d'Allocations Familiales du Rhône / Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sur la durée 2018/2019 ci-annexée,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET